

"L'UEO a construit une "plate-forme": attendons le reste" dans Europe (30 octobre 1987)

Légende: Le 30 octobre 1987, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, commente la création, le 27 octobre par l'Union de l'Europe occidentale (UEO), d'une plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité et s'interroge sur les pouvoirs réels de l'UEO.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. Riccardi, Lodovico ; Réd. Chef Riccardi, Ferdinando. 30.10.1987, n° 4650. Bruxelles. "L'UEO a construit une "plate-forme": attendons le reste", auteur:Gazzo, Emanuele , p. 1.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_ueo_a_construit_une_plate_forme_attendons_le_reste_dans_europe_30_octobre_1987-fr-1353129d-f84a-45ad-b417-e08cd3e89b83.html

Date de dernière mise à jour: 22/06/2015

L'UEO a construit une "plate-forme" : attendons le reste

Une plate-forme (mot composé comportant un trait d'union) est essentiellement une surface plate, éventuellement surélevée, que l'on suppose apte à accueillir et supporter quelque chose de lourd. Ce sont les Anglais qui en ont tiré le mot *platform* auquel ils ont attribué une signification figurée dans le langage politique. Dans ce cas, il s'agit d'un ensemble d'idées ou de principes sur lesquels on peut s'appuyer pour construire éventuellement une politique, et l'expliquer. Cela veut dire que, dès que la plate-forme existe, il faut la compléter par une construction, voire, au sens figuré, par un programme d'action ou, encore mieux, par des actions.

Dans le cas qui nous occupe (nos lecteurs ont évidemment compris qu'il s'agit du document adopté mardi par le Conseil ministériel de l'UEO, dont le texte figure dans EUROPE/Document No 1478 qui vient de leur être livré), la plate-forme porte "sur les intérêts européens en matière de sécurité". Le titre à lui seul donne une idée des miracles d'équilibre qu'ont dû réaliser les diplomates pour obtenir les sept signatures. Plus clairement, et contrairement à ce que certains voudraient faire croire, ce texte ne constitue pas un engagement formel, mais un point de départ et plus exactement l'énumération d'une série de : constats (les conditions actuelles), critères, principes et intentions qui peuvent être la base d'une action future "éventuelle", dont cependant la décision et la mise en oeuvre dépendront de la volonté des acteurs et des circonstances. Une issue évidemment aléatoire, bien que cette base ou "plate-forme" ait été soigneusement étudiée pour contenter tout le monde.

Il est significatif que, mise à part la confirmation traditionnelle de "l'attachement de nos pays aux principes qui fondent nos démocraties", le préambule rappelle l'engagement (qui date désormais d'il y a une vingtaine d'années) de construire une Union Européenne, et surtout exprime la conviction que "la construction de l'Europe intégrée restera incomplète tant que cette construction ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense". Il s'agit d'un passage très remarquable, mais qui suscite quelques perplexités. S'il ne s'agit que de l'expression d'une "conviction", sa valeur n'est que symbolique, et il faut la ranger parmi les innombrables expressions verbales qui ne changent en rien la réalité. Si, en revanche, il faut prendre ces mots au sérieux, on doit se poser la question de savoir comment peut-on imaginer qu'un traité qui engage des 12 membres de la Communauté (c'est-à-dire de l'Europe intégrée ou en voie d'intégration) puisse devenir tout à coup "un instrument majeur" (comme cela est indiqué au point 3 du préambule) pour atteindre l'objectif énoncé, à savoir l'extension de l'intégration économique au domaine de la politique et de la sécurité. C'est une question évidemment sans réponse crédible.

Cela étant dit, la plupart des paragraphes inclus dans les chapitres qui suivent le préambule sont en général tout à fait acceptables, surtout là où il est dit que la sécurité de l'Alliance est indivisible, que sécurité militaire et politique de détente ne sont pas contradictoires mais complémentaires, et là où est soulignée la vulnérabilité de l'Europe et la contribution que celle-ci doit donner à sa défense, outre à l'indissociabilité du contrôle des armements de la politique de sécurité.

Des réactions sans doute plus nuancées seront suscitées par l'acceptation implicite ou explicite de la politique des accords bilatéraux et du maintien en Europe de forces indépendantes, nucléaires ou non. En réalité, tout cela est en contradiction avec ce que l'on lit dans le préambule au sujet d'intégration et qui est répété dans l'avant-dernier paragraphe de ce texte. Mais il y a une autre remarque plus fondamentale à faire. Comment traduire les bons propos exprimés dans cette "plate-forme" en décisions et actions concrètes? En d'autres mots : quels sont les pouvoirs de l'UEO, dont les compétences militaires ont été dès le début transférées à l'OTAN (et les autres au Conseil de l'Europe)? Qui va donner une substance et une structure à cette Europe multiforme, c'est-à-dire "sans forme"? Qui va la gouverner? Admettons que ce sont des questions de taille, auxquelles on n'a pas de réponse.

Ce qui ne nous empêchera pas de reconnaître l'utilité d'un travail d'exploration en commun, d'information mutuelle, et surtout de débat. N'est-ce pas vrai d'ailleurs que l'organe moteur de cette institution demeure encore l'Assemblée, où le débat est large et souvent animé, et s'adresse à l'opinion publique?

Emanuele Gazzo